

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 31
Nombre de représentés : 05
Nombre de votants : 30

OBJET

Affaire n° 2020-122

**APPEL A PROJETS 2021 EN
DIRECTION DES ASSOCIATIONS
ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
D'ENSEIGNEMENT**

AVANCES DE SUBVENTION

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil
Municipal a été faite le 26 octobre
2020 et affichée le 27 octobre 2020.

- le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte
de la mairie le : 7 2 NOV 2020



LE MAIRE

Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 3 novembre 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le mardi trois
novembre, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni en
mairie, après convocation légale sous la présidence de
M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème}
adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid
Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe,
M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème}
adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine
Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck
Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max
Nages, Mme Claudette Clain Maillot, M. Fayzal Ahmed
Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte
Laurestant, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia,
Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville,
Mme Honorine Lavielle, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda
Bréda, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, Mme Annie
Mourgaye.

Absents représentés : M. Zakaria Ali (par M. Fayzal
Ahmed Vali), M. Patrice Payet (par Mme Mémouna Patel),
M. Didier Amachalla (par M. Jean-Claude Adois), Mme
Barbara Saminadin (par Mme Aurélie Testan), Mme
Paméla Trécasse (par Mme Jasmine Béton).

Arrivée(s) en cours de séance : M. Fayzal Ahmed Vali à
17h10.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Casimir, M. Bertrand Fruteau, Mme
Valérie Auber.

.....
.....

Affaire n°2020-122

**APPEL A PROJETS 2021 EN DIRECTION DES ASSOCIATIONS
ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT
AVANCES DE SUBVENTION**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2019 – 151 du Conseil municipal du 17 décembre 2019 relatif l'approbation de l'attribution des subventions, en fonctionnement et en investissement, au titre de l'exercice 2020 aux associations et aux établissements publics ;

Vu la délibération n° 2020 – 065 du Conseil municipal du 7 juillet 2020 relative à la note d'information au soutien aux associations et établissements publics portant sur l'adaptation des règles et procédures d'exécution des attributions de subventions publiques au titre des exercices 2019 et 2020 au regard de la crise sanitaire COVID – 19 ;

Vu la délibération n° 2020 – 090 du Conseil municipal du 4 août 2020 relative à l'approbation de l'attribution des subventions, en fonctionnement et en investissement, au titre de l'exercice 2020 aux associations ;

Vu l'avis favorable des commissions « Finances et Affaires Générales », « Economie – Tourisme – Economie sociale et solidaire » et « Politique culturelle – Sportive – Petite Enfance » réunies le 22 octobre 2020 ;

Vu le rapport présenté en séance du 3 novembre 2020 relatif à l'avance de subvention pour l'appel à projets 2021 en direction des associations et des établissements publics d'enseignement ;

M. Wilfrid Cerveaux, Mme Paméla Trécasse, Mme Barbara Saminadin, Mme Jasmine Béton, Mme Annick Le Toullec et Mme Catherine Gossard ne prennent pas part au vote,

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver, pour l'exercice 2021, l'attribution d'une avance de subvention aux associations et aux établissements publics d'enseignement ayant perçu plus de 10 000 € en 2020 conformément au tableau présenté dans le rapport ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tout document correspondant.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU